

# Conseiller en économie sociale familiale (CESF)

Présentation

## Public, conditions d'accès et prérequis

### Publics

- Jeunes de moins de 26 ans et/ou demandeurs d'emploi, dans le cadre de la filière initiale ou d'un contrat d'apprentissage (moins de 30 ans) ou d'un contrat de professionnalisation ;
- Salariés en activité ou en reconversion professionnelle.

### Prérequis

- Être titulaire d'un BTS en économie sociale familiale ;
- Avoir obtenu une validation partielle du diplôme de CESF par un jury de validation des acquis de l'expérience ;
- Être issu d'un cursus : DUT carrières sociales, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants (complément de formation en sus).

### Nombre de places

Agrément pour 50 places en formation initiale ou apprentissage; 30 places pour les demandeurs d'emploi, financements employeurs & Opco.

Dans ce cadre, la Région Pays de la Loire finance 61 parcours soit en formation initiale soit pour les demandeurs d'emploi.

BTS ESF – et sous conditions de complément de formation pour DUT Carrières sociales ou autres diplômes de travail social.

## Objectifs

Accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, groupes ou familles dans les domaines de la vie quotidienne (consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture) ;

Élaborer des préconisations et mettre en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation ;  
Mettre en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales collectives, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Le Conseiller en ESF exerce les fonctions :

- de diagnostic social,
- d'accompagnement social,
- d'ingénierie social et technique,
- d'expertise et de conseils techniques,
- de gestion hôtelière,
- d'animation-formation,
- d'encadrement et gestion administrative

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un professionnel du travail social qui exerce dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il doit être capable d'accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Il doit intervenir dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il doit favoriser l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il doit questionner son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrire dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

---